



BILAN DE LEGISLATURE 2021-2026

Au début de cette législature, le Conseil communal issu de l'élection au système proportionnel s'est renouvelé avec l'arrivée de trois nouvelles personnes - Yvan Jordan, Bernard Oberson et Lucie Menétrey - venues rejoindre les quatre membres sortants réélus : Thomas Chappuis, Christine Chammartin Auer, Alexandre Krattinger et Grégoire Yerly.

Cette législature a enregistré deux démissions : celle de M. Grégoire Yerly et celle de M. Michel Rey qui lui a succédé.

Afin de pourvoir au siège laissé vacant par M. Rey, Patrick Dafflon a rejoint le Conseil communal en juillet 2025 à la suite d'une élection complémentaire.

De sincères remerciements s'adressent à ces neuf conseillères et conseillers communaux qui ont œuvré avec engagement pour le bien de la commune.

Dès la constitution du conseil communal, cette législature a rencontré des difficultés au sein de l'exécutif, préteritant grandement le côté relationnel et affectant le personnel communal. Après l'échec de médiations, la Préfecture a nommé Mme Nadia Savary comme mentore le 31 mars 2025. Depuis le 18 décembre 2025, une enquête administrative est ouverte. Elle porte sur le fonctionnement du Conseil communal de La Brillaz et sur le respect, par ses membres, des dispositions légales encadrant leur fonction. Au titre de mesures provisoires, la syndication de la Commune de La Brillaz est confiée à Mme Nadia Savary, de même que la gestion du personnel. Cette enquête est encore, à ce jour, en cours.

Vous trouvez ci-dessous le bilan de législature :

Syndication - Bernard Oberson

- **Renforcer le dialogue et préparer l'avenir**

Durant cette législature, le conseil communal a souhaité renforcer les contacts avec les communes voisines. Les rencontres entre les syndicats de Sarine-Ouest ont été relancées, favorisant un dialogue régulier et constructif.

Dans le même esprit, et à l'initiative de la Préfecture, des discussions ont été ouvertes autour d'un projet de fusion entre cinq communes de la région. Le sondage populaire consultatif organisé le 28 septembre 2025 a permis de prendre le pouls de la population. Suite au résultat favorable à près de 70%, le conseil communal s'est prononcé en faveur du lancement d'une étude de fusion dès la prochaine législature 2026-2031.

Cette réflexion est essentielle. Elle doit permettre d'anticiper les défis à venir et à garantir à long terme des services publics solides et efficaces.

- **Mieux informer la population**

La communication avec la population a également été renforcée. Un nouveau site internet communal a été lancé, accompagné de l'application ISarine permettant de transmettre les informations importantes en temps réel.

L'information communale a continué d'évoluer avec de nouvelles rubriques mettant en valeur l'histoire et les habitantes et habitants qui font vivre la commune. L'éditorial est devenu « Le mot du Conseil communal », afin que chaque membre de l'exécutif puisse partager sa vision et ses réflexions.

Le conseil communal a également souhaité mettre davantage en valeur la commune de La Brillaz au travers de nouvelles photographies et la réalisation d'une capsule vidéo présentant ses lieux emblématiques, ses moments forts de la vie sociale et culturelle ainsi que de magnifiques paysages.

Finances

- **Des finances solides**

La gestion financière a constitué un axe important de cette législature. Le nouveau plan comptable MCH2 a été introduit et un règlement communal des finances a été adopté. Ces outils permettent aujourd'hui une gestion plus moderne, plus transparente et plus stratégique.

Malgré trois baisses successives du taux d'imposition - aujourd'hui fixé à 85 centimes - les comptes communaux ont été bouclés avec quatre exercices bénéficiaires et un seul déficitaire, pour un bénéfice cumulé de CHF 2'280'244.- et un autofinancement à hauteur de CHF 4'182'632.-.

Parallèlement, la contribution immobilière a été adaptée de 1 à 1,25 % afin de se rapprocher du niveau pratiqué par les communes voisines dans la perspective d'une éventuelle fusion future.

- **Des investissements importants pour le futur**

Durant ces cinq années, la commune a investi CHF 7'691'197.- pour ses infrastructures et son développement. Ce sont 85 % de plus que pour la législature précédente (CHF 4'155'690.- pour les années 2016 à 2020).

La planification financière a également été étendue sur dix ans afin d'anticiper les projets importants et préparer l'avenir avec sérénité.

Gestion des déchets

- **Des améliorations concrètes pour la population**

La gestion des déchets a été repensée afin d'améliorer le service tout en maîtrisant les coûts. La réorganisation du système de bennes a permis de réduire les transports tout en maintenant un haut niveau de service.

Afin de répondre aux défis écologiques la récupération gratuite des plastiques et des briques de boisson a été introduite. L'ouverture de L'ECO-Point de Lovens en libre-service a rencontré un grand succès et ses horaires d'ouverture ont été élargis.

- **Des adaptations aux besoins futurs**

Dernièrement, des aménagements ont également été réalisés à Lovens afin de faciliter l'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, un projet de nouveau hangar à Lentigny est en cours. Il permettra de réorganiser les espaces de manière plus pratique et fonctionnelle afin d'adapter les infrastructures aux besoins futurs de la population.

Vice-syndique - Christine Chammartin Auer

Bâtiments communaux

La législature précédente avait élaboré une stratégie relative à l'utilisation du patrimoine immobilier communal, visant la rénovation et la réaffectation des différents bâtiments de la commune.

- **Ecoles Onnens, Caméléon, 1901, Lovens**

Bien que cette stratégie n'ait pas été mise en œuvre dans son intégralité, le conseil communal a procédé à la rénovation de l'Ecole d'Onnens pour l'aménagement d'une crèche, ainsi qu'à la rénovation de l'école maternelle et des deux salles de musique situées dans les combles.

L'Ecole 1901 a fait l'objet d'une rénovation comprenant l'aménagement d'une salle multifonction dans les combles ainsi que la réhabilitation des sous-sols.

Le conseil communal a procédé, à l'Ecole Caméléon, au remplacement de l'ensemble de son éclairage par des LED dans les salles de classe, les espaces annexes et les couloirs, dans le but de réduire sa consommation énergétique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme global Suisse Energie.

Dans une démarche de promotion des énergies renouvelables, le bâtiment communal a été rénové par le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à plaquettes forestières. Celle-ci a également été redimensionnée afin de couvrir les besoins énergétiques du bâtiment communal ainsi que de l'École 1901, qu'elle alimente toutes deux.

L'ensemble du bâtiment de l'Ecole de Lovens n'a pas fait l'objet de rénovations. À la suite de la vacance de l'appartement situé au deuxième étage, le conseil communal y a aménagé ses bureaux ainsi que sa salle de séance.

- **Salle polyvalente**

Au niveau de la salle polyvalente, le conseil communal a mandaté un bureau d'experts feu afin d'analyser l'entier du bâtiment et de définir un concept de protection incendie et évacuation. Cette demande découle du projet de fermer le foyer pour le transformer en zone « viable » afin d'accueillir 50 personnes supplémentaires. L'Assemblée communale l'a approuvé en décembre 2025. Les travaux se dérouleront sur la deuxième partie de l'année 2026.

Au niveau de l'aménagement extérieur du bâtiment, des nouvelles lampes LED murales ont été installées le long de la façade nord du bâtiment permettant un meilleur éclairage des places de parking longeant le bâtiment et une mise en valeur de l'édifice.

Parcs et jardins publics

Les dispositifs de sécurité aux abords des établissements scolaires ont été renforcés dans le but d'assurer une meilleure protection des élèves face aux dangers liés à la circulation routière. À l'École 1901, la clôture longeant la chaussée a été rehaussée, tandis que la cour de l'École Caméléon a été équipée de poteaux permettant une séparation visible entre la cour et la voie publique.

Bien qu'un vaste parking ait été aménagé devant la salle polyvalente, il subsistait un manque d'accès en contre-bas ainsi qu'une aire goudronnée autour du bâtiment. Cet aménagement facilite aujourd'hui les manœuvres et les opérations de déchargement sur une surface propre et plane.

Les aires de jeux d'Onnens et de Lovens ont fait l'objet de modifications. La place de l'École d'Onnens a été entièrement réaménagée dans le but de revitaliser l'espace, en y créant une zone de loisirs intergénérationnelle ainsi qu'un lieu convivial destiné à la rencontre, à la détente et à la pratique sportive.

À l'issue des travaux de réfection de la route Le Chêne-Buchille à Lovens, la tyrolienne a été remise en place. De plus, la zone de jeux a bénéficié d'améliorations, comprenant l'installation de nouvelles balançoires ainsi que de bancs et de tables.

La cour arrière de l'École 1901 a été revitalisée par l'aménagement de plusieurs espaces verts, favorisant ainsi la création d'îlots de fraîcheur et faisant de cet endroit un lieu plus agréable à vivre.

À la suite du Giron des musiques 2023, la commune a bénéficié d'un don de l'Harmonie afin de créer un espace destiné aux citoyens. La cabane forestière située à Lovens s'est révélée être le lieu parfait pour ce projet. La cabane étant vétuste, celle-ci a bénéficié d'une rénovation comprenant l'installation d'un foyer pour les grillades dans la partie couverte et l'installation de sanitaires.

Administration

La législature a été marquée par un renforcement des outils informatiques dans le cadre du projet cantonal du guichet virtuel Digi.fr au niveau du Registre des habitants. Ce guichet réunit certaines prestations communales réalisées en ligne comme les attestations de d'établissement, de domicile ou de séjour ainsi que l'annonce d'un déménagement. Ce guichet est amené à se développer dans le futur avec de nouvelles prestations comme les demandes de patentes K et les demandes de subventions.

À la suite de multiples cyberattaques touchant tant les entreprises que les administrations communales, des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité informatique. De plus, les employés communaux ont reçu une formation spécifique afin de mieux gérer d'éventuelles attaques.

Personnel communal

Le personnel communal a subi des changements durant cette législature tant au niveau du personnel administratif qu'au niveau du personnel technique. C'est dans le cadre d'une collaboration avec le programme d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest IPSO que la commune a bénéficié de l'engagement fixe d'un employé de l'édilité. La commune continue sa collaboration avec IPSO dans le cadre de mandats temporaires proposés à ses citoyens.

EAU/EPURATION - Thomas Chappuis

Approvisionnement en eau

Objectifs	Projets
Poursuivre la politique d'assainissement et de développement du réseau d'eau	<ul style="list-style-type: none">Maintien du réseau potable et de défense incendie, conformément à la législation en vigueur sur la consommation et sur la défense incendie.

BILAN EP (eau potable)

L'introduction d'un nouveau règlement a permis d'assurer la conformité avec la législation en vigueur tout en modernisant la gestion du dicastère. Plusieurs projets structurants ont été menés afin de garantir la mise en conformité des installations communales, de renforcer le dispositif de défense incendie et d'améliorer l'alimentation en eau potable, notamment par l'adhésion au CEFREN. Divers dossiers traités :

- Nouveau règlement EP
- Route du Chêne/Buchille : infrastructures EP renouvelées
- Nouvelle convention EP avec la commune d'Autigny
- Mise en conformité du réseau d'eau : AquaFri, divers travaux
- Mesure PIEP-F6 : pose d'une hydrante
- Rénovation de STAP du Sécheron, dont une belle Poya
- Démolition des anciens réservoirs de Lovens, Lentigny et Onnens
- Adduction d'eau potable - adhésion / affiliation au CEFREN
- Puits de Lentigny : installation d'un filtre à sable pour la déferrisation et l'oxygénation, équipé d'un turbidimètre
- Maison Rouge : mise en service d'un turbidimètre et d'un système UV au début de l'automne
- Mise en service de la conduite de la Briqueterie, en collaboration avec la commune d'Autigny
- Routes d'Onnens, des Fruitiers, de la Poste : rénovation et mise en séparatif des infrastructures EP, en cours d'étude.
- AESO :
 - Garantir l'alimentation en eau
 - Relation, contrat avec le CEFREN/GRABOZ

Evacuation des eaux

Objectifs	Projets
Poursuivre la politique d'assainissement et de développement du réseau d'épuration	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le projet AESC 2040, pour la construction d'une nouvelle STEP de Pensier et la mise à jour des installations existantes, de manière à respecter les normes de rejet • Poursuite de la mise en séparatif des collecteurs communaux et de l'entretien de ceux-ci dont notamment sur les routes du Chêne, Buchille, Chaffeiru, La Laiterie, Bumin.

BILAN EU (épuration et eau claire)

La modification du règlement apporte une certaine flexibilité dans la gestion du dicastère. Des projets, principalement liés à des réaménagements routiers, ont permis le renouvellement des infrastructures communales. En ce qui concerne le projet AESC 2040 (STEP de Pensier), celui-ci se poursuit et les travaux ont débuté fin 2025.

- Modification du règlement EU
- Nouvelle convention EU avec la commune d'Autigny
- Route du Chêne/Buchille : infrastructures EU
- Route de La Poste : résoudre les problèmes d'inondation
- STEP de PENSIER AESC 2040 : début des travaux

Projet en cours :

- Route des Bumin - En pause
- Route de Chaffeiru - projet en cours d'étude
- Conduite EP Lentigny - Corserey : étude terminée et attente du permis
- Routes d'Onnens, des Fruitiers, de la Poste : rénovation et mise en séparatif des infrastructures EU

Affaires sociales/Culture/Sécurité publique/Justice/Service du feu - Patrick Dafflon

Trois conseillers communaux se sont succédé à la tête du dicastère depuis 2021, soit Grégoire Yerly, Michel Rey et Patrick Dafflon. Néanmoins plusieurs projets ont pu être mis en place et voir le jour.

Affaires sociales

- Objectif « soutenir les seniors dans leur autonomie et répondre à leurs besoins »

Le conseil communal a pu continuer à développer le concept Senior + promulgué par le canton, même si quelques difficultés ont été rencontrées durant cette législature notamment en ce qui concerne les relations entre le conseil communal et le conseil des seniors. Les problèmes ont été résolus et actuellement la collaboration est bonne.

Une brochure regroupant toutes les informations nécessaires comme l'aide et soins à domicile, en passant par un service de déchetterie, sur les aides financières, les activités disponibles et les repas à domicile a été créée. Cette brochure a été distribuée à chaque seniors et est disponible sur le site internet de la commune. Elle a été mise à jour en 2025.

Au niveau de la vie sociale, le conseil communal a encouragé et soutenu financièrement le développement des activités pour toute la commune. Par exemple, afin de les aider dans l'utilisation des outils informatiques, des cours intitulés « OK avec ton portable » ont été proposés. Afin que chacun puisse garder ce contact social, des dîners conviviaux dans les deux établissements publics de la commune pour le prix de CHF 20.- ont été organisés. Ces repas ont connu un grand succès et sont très appréciés. Le conseil communal a également perpétué la tradition avec le repas annuel organisé par la commune qui a réuni plus de 150 personnes.

Une sortie annuelle est également mise sur pied et celle-ci a affiché complet avec 75 participants et elle est soutenue par un financement partiel de la commune.

- Objectif « renforcer la cohésion intergénérationnelle »

Deux activités intergénérationnelles ont été organisées afin développer les échanges entre les plus anciens et les jeunes.

Une rencontre bisannuelle réunissant les nouveaux habitants de la commune a été mise sur pied par le biais d'une matinée d'informations suivie d'un apéritif. Les sociétés locales ont été intégrées à cette rencontre ainsi les délégués ont pu, en discutant avec les nouveaux habitants, présenter les diverses activités exercées dans la commune.

La commission de développement durable a permis aussi de sensibiliser les habitants à la nécessité de préserver l'environnement. Les membres de la commission s'engagent pleinement dans cette vision en y créant des activités telles que la charte des jardins, des opérations coups de balai, et bien d'autres également.

Culture

Le programme Fritime mis en place pour les enfants en âge de scolarité de la commune a rencontré un grand succès. Toutes les activités proposées ont affiché complet. Celles-ci étaient gratuites pour les participants. Ce programme soutenu par canton bénéficiait d'une subvention annuelle jusqu'à la fin de la législature.

- Soutenir les sociétés locales et s'engager pour leurs besoins.

Les sociétés locales sont soutenues financièrement et matériellement par la commune. Elles reçoivent toutes un montant en fonction de leur taille, de leur engagement dans la formation et leur participation à la vie sociale de la commune. Une clé de répartition permet de répartir le montant à disposition. Une aide financièrement est également offerte aux habitants de la commune qui pratiquent une activité dans une société extérieure à la commune et que l'on ne retrouve pas dans celles proposées à La Brillaz.

Le lien avec les diverses sociétés est USLB. Elle permet de garder un bon contact entre le conseil communal et les sociétés locales.

Sécurité publique

Afin de résoudre plusieurs déprédations constatées sur le territoire communal, un réseau de sensibilisation par le biais du programme « La Brillaz bouge » a été coordonné avec REPER. Il a permis de réduire drastiquement de tels comportements chez les jeunes. Ce programme est financé à hauteur de 50% par le canton. Il est axé sur l'ouverture de la salle de sport pour les jeunes de 10 à 25 ans les week-ends une fois par mois durant l'année. A cette occasion un travailleur social est présent afin de discuter avec les jeunes de leurs problèmes et de coordonner les activités sportives. Ce travailleur est également présent dans la sphère publique lors des mois de relâches scolaires afin de discuter avec les jeunes et de les soutenir dans leur développement personnel.

Justice

Il sera important pour la prochaine législature de se doter d'un règlement de police. Le conseil communal a pu constater qu'à plusieurs reprises la commune se retrouve quelque peu démunie devant certaines situations (sécurité publique, stationnement, etc), car elle ne possède pas de base légale à ce niveau.

Service du feu

À la suite de la nouvelle loi sur la défense incendie, désormais la compagnie Sarine Ouest du bataillon Sarine assure les interventions sur la commune. Les locaux de la compagnie sont installés à Chénens.

Aménagement/Construction/Energie/Mobilité - Yvan Jordan

Vision générale

La période 2021-2026 a été marquée par une modernisation profonde des outils de planification communale, une accélération des projets énergétiques, un renforcement de la sécurité routière, ainsi qu'une gestion rigoureuse des infrastructures et des dossiers de construction. L'ensemble de ces actions a contribué à renforcer la cohérence territoriale, la durabilité énergétique et la qualité de vie à La Brillaz.

Aménagement du territoire

Le plan communal des énergies (PCE) a dû être actualisé en 2022. Le canton l'a approuvé en mars 2023, après un premier refus en 2019 lors de l'approbation du plan d'aménagement local PAL.

Le conseil communal a mis en place un point de rencontre d'urgence (PRU) à la salle polyvalente de Lentigny pour donner suite à la crise énergétique en 2023. Ce point de rencontre servira de point de rendez-vous en cas de catastrophe et de point de contact en cas de coupure des réseaux de communication.

Lancement de la pré-étude pour la révision du PAL en 2023. Le conseil communal décide en octobre 2025 de présenter un crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à l'étude préalable de révision du PAL. Le crédit est accepté à l'assemblée communale du 15 décembre 2025.

Le programme de révision pour l'étude préalable de révision du PAL a été envoyé au SeCA en octobre 2025 et la commune a reçu un préavis positif le 6 décembre 2025.

Le conseil communal suit en continu la mise à l'enquête du PAD de la Grande Fin mis à l'enquête en mars 2021. En coordination avec les propriétaires, le conseil communal a obtenu le 3 octobre 2024 un préavis de synthèse d'examen final du SeCA sur cette mise à l'enquête. Le SeCA a demandé d'adapter le PAD. Les propriétaires ont décidé de modifier le dossier de mise à l'enquête selon le préavis du SeCA.

Constructions

Le conseiller communal en charge du dicastère des constructions a suivi près de 160 dossiers de mise à l'enquête simplifiée et 54 dossiers de procédure ordinaire. La commune de La Brillaz peut s'appuyer sur une collaboratrice très engagée et compétente pour traiter toutes les demandes liées aux constructions et à l'aménagement.

Cette gestion soutenue a permis de maintenir un traitement efficace et rigoureux des demandes, malgré une charge administrative élevée.

Énergie et transition écologique

Éclairage public

Le conseil communal a accepté un crédit d'investissement de CHF 93'500.- hors TVA en date du 27 février 2023. Un crédit d'investissement de CHF 102'000.- a été soumis à l'assemblée communale du 8 mai 2023 et accepté pour le remplacement de 138 luminaires de l'éclairage public sur les axes principaux des routes communales. Le projet a été terminé en octobre 2023.

Photovoltaïque

Le conseil communal a accepté un crédit d'investissement de CHF 213'000.- en date du 9 octobre 2022 pour l'installation de 277 m² de panneaux solaires sur le toit de l'école Caméléon et 460 m² sur le toit de la salle polyvalente. Ce crédit d'investissement a été soumis à l'assemblée communale du 11 décembre 2023 et il a été accepté. Les projets ont été terminés en mars 2024 pour l'école Caméléon et mai 2025 pour la salle polyvalente.

Le mandat a été attribué à Soluxa par le Conseil communal.

Ces investissements renforcent l'autonomie énergétique de la commune et réduisent son empreinte carbone.

Mobilité et sécurité routière

Zones 30 km/h à Onnens

Le conseil communal a accepté un crédit d'investissement de CHF 180'000.- en date du 8 avril 2024 pour la modération de trafic en zone 30 km/h pour la traversée du village d'Onnens. Le mandat de concept a été confié à Transitec en janvier 2024 pour l'étude et la mise en œuvre du 30 km/h. Le mandat de réalisation a été attribué au bureau d'ingénieur GMI à Estavayer-le-Lac.

Ce crédit d'investissement de CHF 180'000.- a été soumis à l'assemblée communale du 27 mai 2024 pour la zone 30 km/h à Onnens. Il a été accepté. La mise à l'enquête aura lieu au mois d'avril 2026.

Ces mesures améliorent la sécurité, le confort des habitants avec une réduction de bruit importante et en cohérence avec la mobilité douce.

Gouvernance intercommunale

Constitution de l'Association Régionale de la Sarine.

Mme la Préfète a été chargée de mettre en place l'Association Régionale de la Sarine. Plus d'une dizaine de séances en 2024 et 2025 ont été nécessaires pour élaborer la répartition des coûts, les statuts et le budget.

Le conseil communal a approuvé les statuts de l'ARS le 10 octobre 2025. Les statuts ont été acceptés par l'assemblée des délégués le 5 novembre 2025. Enfin, le 15 décembre 2025, les statuts ont été soumis à l'assemblée communale qui les a acceptés à l'unanimité.

Ce travail permet de structurer une gouvernance régionale solide et durable.

Règlements communaux

Le règlement sur la taxe de plus-value a été accepté par le conseil communal en date du 30 juin 2025 et accepté à l'assemblée communale du 15 décembre 2025.

Un nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions a été élaboré pour remplacer l'ancien qui datait du 27 avril 2005. Il a été accepté par le conseil communal en date du 22 septembre 2025. Il sera présenté à l'assemblée communale du 20 avril 2026.

Ces règlements renforcent la transparence, l'équité et la cohérence administrative.

Infrastructures agricoles

Le développement de la zone à bâtir de la Grande Fin a fait réfléchir le conseil communal. Le conseil communal a décidé de revoir la desserte des zones agricoles près de de la zone à bâtir de 30'905 m². Le conseil communal a décidé de construire deux nouveaux chemins agricoles à Lentigny : le premier relie la route d'Onnens (maison Rossier) vers la fin de la route de Chaffeiru ; le deuxième relie la route de Corserey (ferme Morel) au lieudit Le Coursion en direction de la route de la Perreire à Lovens. Celui-ci fait partie d'un remaniement parcellaire volontaire des parchets agricoles d'une surface d'environ 640'000m² côté Corserey. Le conseil communal a voté un crédit de CHF 300'000.- le 24 mars 2025 pour le premier chemin agricole et un deuxième crédit de CHF 1'200'000.- le 19 janvier 2026 pour le chemin agricole côté Corserey. Le projet de remaniement est toujours en cours.

Ces projets soutiennent l'activité agricole locale et améliorent l'accessibilité des exploitations. Ils diminuent sensiblement le trafic agricole sur la route de Chaffeiru, la route de la Cure et la route de la Laiterie.

Synthèse générale

Entre 2021 et 2026, la commune a :

- Actualisé ses outils de planification (PCE, PRU, PAL, PAD).
- Renforcé sa transition énergétique (éclairage public, photovoltaïque).
- Amélioré la sécurité routière et la mobilité.
- Structuré une gouvernance régionale via l'ARS.
- Géré plus de 210 dossiers de construction.
- Etabli un concept pour des infrastructures agricoles essentielles.
- Mis à jour des règlements clés pour la gestion communale.

Ce bilan témoigne d'une action cohérente, structurée et tournée vers l'avenir, au service d'un développement harmonieux et durable de La Brillaz.

Transport et mobilité - Alexandre Krattinger

Réalisations routières

À la suite du crédit voté par l'assemblée communale lors de la précédente législature, les travaux concernant le tronçon de la route du Chêne et de la route de La Buchille ont été réalisés. Ceux-ci sont désormais terminés.

Concernant le projet de réaménagement de la route de Chaffeiru, plusieurs adaptations ont été apportées afin de tenir compte au mieux des préoccupations des riverains. Malgré ces modifications, le crédit d'investissement a été refusé par l'assemblée communale. Un groupe de travail composé de trois conseillers communaux a été constitué afin de reprendre le projet et d'étudier les possibilités de le concrétiser à l'avenir. La rénovation de cette route, ainsi que de ses infrastructures souterraines, demeure en effet importante pour le développement de la commune.

Pour la route reliant Onnens à Lentigny, un avant-projet a été présenté à l'assemblée communale. Celui-ci n'ayant pas convaincu, le crédit d'étude a été refusé. Un nouveau projet est actuellement en cours d'élaboration ; il inclut la route d'Onnens, une partie de la route de la Poste ainsi que la route des Fruitiers.

Concernant la route des Bumin, l'étude du projet est terminée, mais sa réalisation a été reportée.

Enfin, en matière de modération du trafic dans les villages, un projet de limitation de la vitesse à 30 km/h est actuellement à l'étude pour le village d'Onnens et fait l'objet de discussions avec les autorités cantonales. Des démarches similaires seront ensuite entreprises pour les villages de Lentigny et de Lovens.

Formation - Lucie Menétrey

Promouvoir et soutenir la formation

Défense des intérêts de la commune dans les associations intercommunales

Les collaborations intercommunales relatives à la formation ont occupé la conseillère en charge tout au long de la législature. Il sied de faire un récapitulatif par collaboration.

COSAHL

La commune est membre de l'association du cycle d'orientation de la Sarine-campagne et du Haut-lac français (COSAHL). Durant la présente législature, elle n'a pas siégé au comité de direction ou à la commission financière. Toutefois, la commune a pris part à toutes les assemblées des délégués qui se sont tenues sur la législature.

Comme point d'importance, il sied de citer les discussions et votations relatives à la modification des statuts du début de la législature. Il était question de réviser la clé de répartition, faisant baisser la pondération de l'IPF. Les communes bénéficiaires, à l'instar de La Brillaz, se sont unies contre cette modification demandée par les communes contributrices. La clé de répartition a ainsi pu rester inchangée. Les statuts ont toutefois été modifiés en fin de législature pour permettre la construction du CO de Givisiez. Le crédit d'investissement relatif à la construction de ce-dernier a d'ailleurs été soumis au vote populaire et accepté le 18 mai 2025. Les élèves devront pouvoir prendre possession du nouveau CO dans le courant de la prochaine législature.

BRA

La bibliothèque régionale d'Avry (BRA) est une entente intercommunale. La commune de La Brillaz siège au sein de la commission de gestion.

Durant la législature, des discussions de remise en question de l'entente se sont tenues. Celles-ci concernaient davantage la forme juridique et l'organisation que la couverture des prestations. Toutefois, la commune a joué un rôle décisif dans la conservation de l'entente sous sa forme actuelle, estimant nécessaire de se focaliser sur la garantie et le développement des prestations à la population.

Quant aux développements de la législature, le conseil communal peut citer l'augmentation de la contribution communale de CHF 2.- afin de palier l'inflation et de garantir la qualité des prestations.

SLPPI

Le service intercommunal de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPPI) est une entente intercommunale. La commune de La Brillaz siège au sein de la commission de gestion et y occupe la vice-présidence.

Durant la législature, il a été question de modification de la clé de répartition. Celles-ci ont été refusées dans un premier temps. Il a ensuite été question de dissolution de l'entente, dans le but de se tourner vers un autre prestataire mais la quasi-unanimité des communes a décidé de poursuivre sa collaboration au sein du SLPPI. Dans tous les cas, la commune de La Brillaz s'est engagée pour un maintien des prestations et une solidarité intercommunale. Les statuts ont toutefois été révisés pour s'adapter aux révisions législatives intervenues au niveau cantonal, tout en permettant un toilettage du texte suite aux diverses fusions intervenues depuis l'adoption du texte de 2012.

En outre, la commune a suivi activement les changements de personnel au sein de l'équipe des thérapeutes, participant à une majorité des entretiens de sélection du personnel à la suite de départs ou créations de poste.

Fusion de cercles scolaires

La commune de La Brillaz a participé aux prémices des discussions de fusion des cercles scolaires en 2024. D'accord avec les communes parties aux discussions, La Brillaz s'est retirée du processus, les besoins et leur temporalité de La Brillaz et des autres communes étant différents.

Ouverture d'une réflexion sur les bourses communales

La commune a décidé de remplacer les heures d'aide aux devoirs par un soutien financier à des cours d'appui pour les parents des élèves de primaire. A l'instar de l'aide aux devoirs, cette subvention, n'est que très peu sollicitée.

Le futur règlement sur les bourses d'études pour les étudiants post-obligatoire, qui faisait partie du programme de législature, n'a malheureusement pas pu voir le jour.

Optimiser et sécuriser les transports scolaires

Sécurisation de l'arrêt de bus Treysales

Avec le mandat confié à l'entreprise Protect'Service, qui assure la surveillance de l'arrêt au retour de l'école, la sécurité est assurée. Cela a notamment permis de libérer le personnel de l'accueil extrascolaire de cette tâche, puis le personnel de l'édilité, afin de gagner en efficacité dans leur travail respectif. L'idéal serait toutefois de réaménager cet arrêt de bus en l'agrandissant, permettant par la même occasion une mise aux normes LHand.

Mise en place des bus de ligne pour les 1H-4H

Suite à un arrêt rendu par le TC concernant la mise en place des bus de ligne pour les élèves à Romont concernant les places assises, et le développement légal imposant la nécessité de disposer d'adultes en surveillance pour les élèves d'école enfantine, cet aspect du programme n'a pas pu être mis en place. La création d'un arrêt de bus devant l'école 1901 aurait en outre été nécessaire afin de garantir la sécurité sur le chemin de l'école.

Le mandat confié aux TPF pour les midibus permet toutefois d'assurer le transport des élèves avec satisfaction, que ce soit des villages à l'école ou durant les heures de classe pour les cours scolaires.

Accueillir les enfants dans un environnement agréable

Agrandissement de l'accueil extrascolaire

L'AES a vu un développement sur plusieurs points durant cette législature.

En premier lieu, une réorganisation au sein du personnel a permis l'engagement d'une responsable diplômée HES en éducation de l'enfance. L'arrivée de la responsable a permis une prise en charge des situations conflictuelles plus adéquate.

Ensuite, les périodes d'accueil de l'AES ont été augmentées, en particulier avec l'ouverture de 4 semaines supplémentaires durant les vacances scolaires.

En outre, les locaux de l'AES ont également été agrandis avec la salle du rez-de-chaussée du bâtiment administratif à Lentigny. Ceci a permis la création d'un coin calme pour les enfants. Les locaux ont également bénéficié de la pose de panneaux anti-bruit, rendant l'espace plus agréable.

Enfin, l'AES a reçu l'autorisation cantonale d'accueillir 9 enfants supplémentaires sur le temps de midi, augmentant la capacité d'accueil à 36 enfants. Hors temps de midi, la capacité d'accueil a également été augmentée. Ceci est possible grâce à la création d'un poste supplémentaire et la mise à disposition des locaux et répond au besoin en structure d'accueil.

Petite enfance

Créer un pôle petite enfance attractif

Etablissement d'une crèche sur le territoire communal

La crèche les P'tits gamins a ouvert ses portes dans ses nouveaux locaux, à Onnens, en août 2024. L'école maternelle a également bénéficié d'un coup de frais, à Onnens. Le pôle petite enfance y est désormais regroupé.

Cimetières

Réaménager les cimetières afin d'en faire un endroit agréable

Révision du règlement des cimetières

Le règlement a été révisé et est entré en vigueur au 1er janvier 2023.

Les modifications principales concernent l'introduction de la progressivité de la taxe d'entrée pour les défunts non-domiciliés dans la commune, selon leur proximité d'avec celle-ci, ainsi que d'un tarif préférentiel pour les défunts domiciliés à la briqueterie à Autigny.

Réaménagement des cimetières selon les critères cimetières verts

Une étude a été réalisée en 2024 et deux projets ont été reçus par le conseil communal. Toutefois, en raison de priorisations financières, le projet a été relégué dans la planification financière à la prochaine législature.

Conclusion du Conseil communal

- **Pour un avenir plus serein et respectueux**

Les projets réalisés ces dernières années démontrent la capacité à avancer. Le conseil communal constate aujourd'hui que la commune a atteint une taille qui nécessite de nouvelles réflexions sur les structures communales et que le projet d'étude de fusion, soutenu massivement par la population représente peut-être une des réponses aux défis structurels auxquels le conseil communal est confronté.

Cette législature aura été exigeante, marquée par des difficultés relationnelles internes profondes et durables. Si le travail a été accompli, il s'est fait clairement au détriment de la sérénité nécessaire au bon fonctionnement communal, qu'il soit politique ou administratif.

Une chose est aujourd'hui certaine : il n'est plus possible de continuer ainsi. Ce constat appelle donc à une prise de conscience, une volonté, une évolution des pratiques. La qualité du travail institutionnel repose en effet sur des principes fondamentaux tels que la collégialité, le respect des règles, la qualité des relations de travail et la loyauté. Ces principes doivent constituer le socle de l'avenir de la commune.

Ce sont sur ces bases qu'un renouveau doit s'inscrire pour la commune, les citoyennes et les citoyens de La Brillaz le méritent.

Le Conseil communal